



SAINTE-THÉRÈSE
Ville d'arts, de culture et de savoir

Avis de publication

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - Année 2024

AVIS PUBLIC vous est donné, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, que les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse pour l'année 2024, se tiendront selon le calendrier suivant :

MOIS	JOUR ET HEURE
Janvier	Lundi 8 janvier 2024, 19 h 30
Février	Lundi 5 février 2024, 19 h 30
Mars	Lundi 4 mars 2024, 19 h 30
Avril	Lundi 8 avril 2024, 19 h 30
Mai	Lundi 6 mai 2024, 19 h 30
Juin	Lundi 3 juin 2024, 19 h 30
Juillet	Lundi 8 juillet 2024, 19 h 30
Août	Lundi 5 août 2024, 19 h 30
Septembre	Lundi 9 septembre 2024, 19 h 30
Octobre	Lundi 7 octobre 2024, 19 h 30
Novembre	Lundi 4 novembre 2024, 19 h 30
Décembre	Lundi 2 décembre 2024, 19 h 30

- **QUE** le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier. Le cas échéant, un nouvel avis public énonçant le changement sera diffusé.
- **QUE** le maire ou trois membres du conseil municipal peuvent également convoquer une séance extraordinaire du conseil lorsqu'ils le jugent à propos, par ordre verbal ou écrit à la greffière de la Ville.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE,
ce 20 novembre 2023

Avis numéro : 2023-82

Camille Plamondon, notaire
Greffière